

FICHE FAMILLE

Accueil de loisirs « A Cueillir »

Valable jusqu'au 31 août 2024



Responsable légal

Père Mère Autre (*préciser*) :

Nom – Prénom :

.....

Adresse :

Tél domicile :

Tél travail :

Tél portable :

Email :

.....

N° CAF et/ou quotient familial :

.....

Nom – Prénom :

.....

Adresse :

Tél domicile :

Tél travail :

Tél portable :

Email :

.....

N° CAF et/ou quotient familial :

.....

Identité de(des)l'enfant(s)

1^{er} enfant

Nom – Prénom :

.....

Age : Sexe : F M

Date de naissance : / /

2^{ème} enfant

Nom – Prénom :

.....

Age : Sexe : F M

Date de naissance : / /

3^{ème} enfant

Nom – Prénom :

.....

Age : Sexe : F M

Date de naissance : / /

4^{ème} enfant

Nom – Prénom :

.....

Age : Sexe : F M

Date de naissance : / /

Je soussigné(e), responsable légal de(s) enfant(s)

- Certifie exact les renseignements portés sur cette fiche
- Autorise mon (mes) enfant(s) à partir seul de l'Accueil de loisirs : OUI NON
- Autorise les personnes suivantes à récupérer mon(mes)enfant(s) en cas d'urgence ou d'indisponibilité des parents, sur présentation d'une pièce d'identité :

- Nom Prénom
Lien avec l'enfant
- Nom Prénom
Lien avec l'enfant

- Autorise le transport de mon (mes) enfant (s) au cours des activités en car.
- Autorise mon enfant à participer aux activités proposées par l'accueil de loisirs.
- Je déclare que mon(mes) enfant(s) est(sont) couvert(s) par une responsabilité civile individuelle ou familiale (attestation à fournir)
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après le départ de l'accueil de loisirs.

Fait à Trévérien, le / 2023

Signature du ou des responsable(s) légal(aux) :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Trévérien, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents des services administratifs et le personnel de l'ALSH. Les données fournies sont conservées pendant toute la durée de fréquentation du service par l'enfant et ce sur un délai maximum jusqu'au 30 août 2024. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement, ou vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la commune à l'adresse postale : Mairie - 10 rue de la Forge – 35190 Trévérien ou par mail : mairie-treverien@orange.fr ou le délégué à la protection des données : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX - dpd@cdq35.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON



Joindre obligatoirement
la copie du carnet de vaccination

Cette fiche est à usage confidentiel permettant de recueillir des informations utiles concernant votre enfant conformément à l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs.

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... SEXE : M F

VACCINATIONS

Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations. Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.

VACCINATION OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATE
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-oreillons-rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : kg / taille : cm (*informations nécessaires en cas d'urgence*)

Suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées du nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Allergies :

ALIMENTAIRES OUI NON

MEDICAMENTEUSES OUI NON

AUTRES (animaux, plantes, pollen) : OUI NON

Précisez :

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé ? OUI NON

Si oui précisez :

.....
.....

Recommandations des parents

(Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, etc...)

.....
.....
.....

Coordonnées du médecin traitant :

.....
.....

RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable n°1

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL PORTABLE :

TEL TRAVAIL :

Responsable n°2

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL PORTABLE :

TEL TRAVAIL :

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Trévérien, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents des services administratifs et le personnel de l'ALSH. Les données fournies sont conservées pendant toute la durée de fréquentation du service par l'enfant et ce sur un délai maximum jusqu'au 30 août 2024. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement, ou vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la commune à l'adresse postale : Mairie - 10 rue de la Forge - 35190 Trévérien ou par mail : mairie-treverien@orange.fr ou le délégué à la protection des données : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX - dpd@cdg35.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



AUTORISATION PARENTALE

Utilisation de photos et de vidéos

L'accueil de loisirs, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des enfants des accueils de loisirs, des ateliers (etc...) pour ses différentes publications (journal, plaquette, site Internet...). La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents. L'article 9 du Code Civil précise : « Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo.

Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

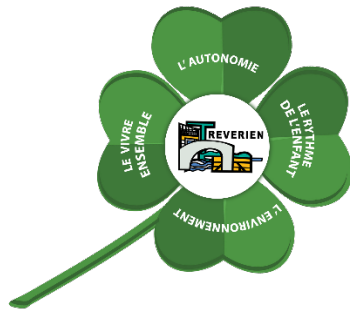
✂

Madame, Monsieur

- Autorise l'accueil de loisirs de la commune de Trévérien à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, site Internet...) des photos et des vidéos de mon enfant (*indiquer le nom et le prénom*) prises au cours d'activités.
- Refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant (*Indiquer le nom et le prénom*).....

Fait à Trévérien, le / / 2023

Signature



ALSH « A cueillir »
(MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)
animationperiscolairetreverien@gmail.com
02 99 45 69 90 / 06 17 55 83 52

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

« A cueillir », l'accueil de loisirs de Trévérien

Règlement valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Ce règlement intérieur est applicable pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) existant sur la commune de Trévérien. Il a pour but de faciliter le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. Son respect constitue une des premières marques du souci de l'autre et s'inscrit pleinement dans le projet éducatif. Ce document est à lire attentivement, l'acceptation du présent règlement validant l'inscription de votre enfant à l'ALSH.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des lieux d'accueil, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

Fonctionnement de l'accueil

L'accueil de loisirs « A cueillir » fonctionne les mercredis, ainsi que pendant les petites et grandes vacances. Le centre accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Vos enfants peuvent être accueillis en journée complète de 7h30 à 19h00 avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas.

Matin : accueil échelonné de 7h30 à 9h30

Soir : départ échelonné entre 16h30 et 19h00

Autorisation de sortie des enfants :

Les enfants confiés à l'accueil de loisirs ne peuvent quitter la structure que dans les conditions suivantes :

- Les responsables légaux viennent chercher leurs enfants
- Les enfants de moins de 8 ans sont obligatoirement accompagnés du responsable légal ou d'une personne préalablement habilitée
- Les enfants de plus de 8 ans peuvent quitter la structure seul avec l'autorisation du responsable légal

Dans tous les cas, les départs anticipés avant 16h30 font l'objet d'une demande auprès du responsable de l'accueil de loisirs et doivent rester exceptionnels pour ne pas parasiter le bon déroulement des activités. En dehors des créneaux d'accueil et de départ, les portails seront fermés pour des questions de sécurité.

Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire et se fait en mairie auprès du secrétariat ou à l'accueil de loisirs. Le dossier d'inscription doit être complet au 1^{er} jour de l'accueil. Il contient les éléments suivants dûment complétés :

- Fiche famille
- Fiche sanitaire (une par enfant)
- Règlement intérieur
- Autorisation de droit à l'image
- Autorisation de sortie (si vous voulez que votre enfant rentre seul, merci de fournir une attestation écrite)

Coupons de réservation à fournir 15 jours avant la période concernée.

En cas d'absence non justifiée à moins de 48 heures, le service sera facturé.

En cas de besoin « non prévisible », il est possible de contacter le responsable de l'accueil de loisirs qui se réservera la possibilité d'accepter ou non l'enfant au cas par cas en fonction des conditions du moment.

Encadrement

L'équipe d'animation est composée d'animateurs placés sous l'autorité du responsable de l'accueil de loisirs. Celui-ci a la responsabilité :

- De l'encadrement des enfants
- Du respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité
- Du personnel placé sous son autorité
- De la conception et de l'application du projet pédagogique
- De l'application du règlement intérieur
- De la tenue du registre des présences

Le projet pédagogique est affiché à titre informatif dans les locaux de l'accueil de loisirs

Hygiène / Santé

La fiche sanitaire dûment complétée et signée est obligatoire.

Les médicaments se donnent uniquement avec un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) fourni par votre médecin. Le responsable de l'accueil de loisirs se réserve le droit de refuser un enfant dont l'état de santé serait jugé incompatible avec le vie en collectivité (maladies infectieuses et transmissibles notamment).

L'accueil des enfants en bas âge est conditionné par la propreté.

En cas de régime et/ou d'allergie alimentaire, un protocole doit être mis en place (se renseigner auprès du responsable de l'accueil de loisirs)

Respect des règles de vie collective

Les parents seront informés de tout manque de respect, acte de violence ou refus de se conformer aux règles de fonctionnement qui auraient pu être relevés de la part de leur enfant. En fonction de la gravité des faits, l'équipe d'encadrement prendra les mesures jugées opportunes, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil de loisirs dans le cas où le comportement sera jugé incompatible avec le bon fonctionnement en collectivité.

Trousseau

L'accueil de loisirs est un endroit où l'enfant va bouger, s'amuser, faire des activités variées. Il est donc important de l'habiller de façon à ce qu'il se sente à l'aise avec une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques et aux activités prévues (casquette, imperméable, etc...) Certaines activités pouvant être salissantes, éviter de donner à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez. Une tenue de rechange doit être prévue pour les plus petits.

Fournir une gourde au nom de l'enfant.

Merci de veiller à inscrire le nom de votre enfant sur les vêtements afin de faciliter de retrouver le propriétaire en cas d'oubli.

Assurance

Attestation d'assurance individuelle extra-scolaire à fournir obligatoirement.

Tarifs

(Cf. délibération du conseil municipal du 5 juin 2023)

Les tarifs de l'accueil de loisirs (périodes des mercredis et vacances scolaires) sont basés sur le quotient familial. Un supplément pourra être demandé dans le cadre des sorties exceptionnelles.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS			
Tranche 1	QF de 0 à 1 000€	4,85 €	Journée
		3,50 €	1/2 journée
Tranche 2	QF de 1 001 à 1400€	7,90 €	Journée
		5,20 €	1/2 journée
Tranche 3	QF à partir de 1401€	10,50 €	Journée
		7,10 €	1/2 journée
Quotient Familial non déclaré		10,50 €	Journée
		7,10 €	1/2 journée
Enfants de communes extérieures		12,50 €	Journée
		9,10 €	1/2 journée

Supplément pour sorties extérieures	4,00 €	Selon le coût de la prestation
	ou 5,00 €	
Annulation injustifiée (à moins de 48 heures / par jour)	15,00 €	Journée

TARIFS REPAS		
Tranche 1	QF de 0 à 1 000€	3.45€
Tranche 2	QF de 1 001 à 1400€	3.55€
Tranche 3	QF à partir de 1401€	3.75€
Quotient Familial non déclaré		3.75€
Enfants de communes extérieures		4.10€
Repas adulte		6.10€

Modalités de règlement

Les représentants légaux s'engagent à régler les sommes dues. En cas de retard de paiement, l'accueil de l'enfant pourra être suspendu et la collectivité de Trévérien engagera un recours pour sommes impayés.

Les différents moyens de règlement sont les suivants :

- **Prélèvement** (formulaire d'adhésion à demander en mairie)
- **Paiement en ligne** sur le site www.payfip.gouv.fr
Identifiant collectivité : 044801 – Référence : année – n° titre – X
- Règlement par **carte bleue à distance**
- Règlement par **carte bleue** au service de gestion comptable 18 Place Toullier 35120 DOL DE BRETAGNE
Ouvert de 9h00 à 12h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de Dol de Bretagne
- Règlement par **chèque** à l'ordre du Trésor Public adressé au service de gestion comptable de Dol de Bretagne



ALSH « A cueillir »

(MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

animationperiscolairetreverien@gmail.com

02 99 45 69 90 / 06 17 55 83 52

DATES D'OUVERTURE

Année scolaire 2023-2024

2 semaines aux vacances de la Toussaint

Du lundi 23 au vendredi 27 octobre et du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre
(fermé le mercredi 1^{er} novembre)

1 semaine aux vacances de Noël

Du mardi 2 au vendredi 5 janvier

2 semaines aux vacances de février

Du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars et du lundi 4 au vendredi 8 mars

1 semaine aux vacances de Pâques

Du lundi 22 au vendredi 26 avril

3 semaines aux vacances d'été en juillet

Du lundi 8 au vendredi 12, du lundi 15 au vendredi 19 et du lundi 22 au vendredi 26

2 semaines aux vacances d'été en août

Du lundi 19 au vendredi 23 et du lundi 26 août au mercredi 28 août
(fermé le jeudi 29 et vendredi 30 août pour préparation de rentrée)

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Trévérien

Horaires d'ouverture du portail : 7h30-9h30 / 12h00-14h00 / 16h30-19h00

En dehors de ces horaires, l'accès au centre de loisirs est fermé pour des raisons de sécurité

